

# Les écoles vont accueillir les moins de 3 ans

Au conseil municipal, lundi, il a notamment été question de la scolarisation des enfants en TPS (Toute petite section) et des tarifs spéciaux pour la pause méridienne à l'école.

Au conseil municipal de Valdallière, lundi, huit points de l'ordre du jour ont été débattus avec parfois des objections venant autant d'élus de la majorité que de l'opposition.

Le premier point émanait de la commission des affaires scolaires : répondre à la demande de parents pour scolariser leur enfant avant l'année de leurs 3 ans où l'école devient obligatoire.

Jusqu'alors, Valdallière refusait et certaines familles choisissaient de scolariser leur enfant soit dans le privé soit dans des communes acceptant l'accueil des moins de 3 ans. Le cas échéant, c'est l'ensemble de la fratrie qui quittait Valdallière ; 84 enfants de Valdallière ne sont pas dans les écoles de la commune.

Un accueil soumis à conditions

Les élus ont débattu : « **Nous créons un relais petite enfance, à Bernières, pour les assistantes maternelles** », rappelle François Hamel, maire de Bernières-le-Patry, faisant ainsi part de sa crainte de porter préjudice aux assistantes maternelles. Argument réfuté par son homologue de Viessoix, Laëtitia Leresteux : « **Quand des parents décident de mettre leur enfant à l'école, et si l'enfant réunit les conditions, ils feront tout pour le scolariser.** »

Cet accueil à l'école sera dérogatoire et soumis à conditions. Chaque année, le nombre de places sera déterminé selon les capacités d'accueil de l'école et la composition des classes.

L'enfant devra être né entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 29 février de l'année de ses deux ans. Une vigilance sera apportée aux vaccinations et l'enfant devra être propre. Le maire de Valdallière a proposé de faire appel à un binôme de service civique pour aider à la mise en place de l'accueil des très jeunes enfants. Cette dernière proposition n'a pas fait l'unanimité. Le projet d'accueil des moins de 3 ans a été adopté par 40 voix et une abstention.

Deuxième proposition de la commission scolaire : des élèves ayant un Projet d'accueil individualisé (PAI) sont présents à la pause méridienne. Pour des raisons médicales, ils consomment le

panier-repas fournit par leurs parents. Jusqu'à maintenant, ces élèves étaient accueillis gratuitement, la proposition de faire acquitter un tarif garderie de 1,90 € a été rejetée par 16 voix contre, 10 abstentions et 15 voix pour.



L'école maternelle de Vassy pourrait accueillir des enfants en toute petite section dès la rentrée de septembre 2024-2025. Ouest-France